

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles

Objet de la prestation : Production et multiplication des semences et plants (cahier des charges).

CONDITIONS D'OBTENTION

- Le respect des clauses du cahier des charges approuvé par décret n° 2002-621 du 19 Mars 2002.

PIECES A FOURNIR

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Retrait du cahier des charges	Celui qui veut exercer l'activité	
- Dépôt du cahier des charges	Celui qui veut exercer l'activité	
- Constat technique pour vérifier l'application des clauses du cahier des charges	La direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles et le commissariat régional au développement agricole concerné	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : La direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles ou le commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis/siège du commissariat régional au développement agricole concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : La direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles ou le commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis/siège du commissariat régional au développement agricole concerné

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n° 2000-101 du 18 Janvier 2000, fixant la classification des semences et plants, leur production et multiplication, les normes générales et leur stockage, emballage et étiquetage, le contrôle de leur qualité et l'état sanitaire et leur commercialisation tel que modifié par le décret n° 2002-621 du 19 Mars 2002

- Décret n° 2004-2179 du 14 Septembre 2004, portant approbation de la modification des cahiers des charges relatifs respectivement à la production et à la multiplication des semences et plants et à l'importation et à la commercialisation des semences et plants approuvés par le décret n° 2000-101 du 18 Janvier 2000, fixant la classification des semences et plants, leur production et multiplication, les normes générales et leur stockage, emballage et étiquetage, le contrôle de leur qualité et l'état sanitaire et leur commercialisation tel que modifié par le décret n° 2002-621 du 19 Mars 2002